

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2917

1<sup>er</sup> décembre 2012

### SOMMAIRE

DKHB Investments S.à r.l. ....	140001	Kateco S.A. ....	139998
Genève Invest (Europe) S.à.r.l. ....	139985	Kellia S. à r.l. ....	139978
Immobilière Beaumont S.A. ....	139970	Kiteastwood S.A. ....	139999
Immobilière de l'Allée S.A. ....	139971	KMC Finance S.A. ....	139999
Immobilière des Eglantiers S.A. ....	139971	Kozalys S.A. ....	139997
Immobilière Norbert Eicher S.à r.l. ....	139971	Lakefield SIF-SICAV ....	140000
Immobilière Roemen S.à.r.l. ....	139971	Le Delage S.A. ....	140000
Immobilière Wolz S.à r.l. ....	139970	Legal Audit S.à.r.l. ....	140000
Immo Ettelbruck S.A. ....	139970	Les Résidences sa ....	140009
Immogroup S.A. ....	139977	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l. .....	140009
Immo-Melissa s.à r.l. ....	140015	Lewis Trust Group (Luxembourg) Sàrl ..	140010
Impact-Lux S.à.r.l. ....	139977	L'Immo S.A. ....	140000
Incoma ....	139978	Little Bay S.à r.l. ....	139981
Indau S.à r.l. ....	139978	LuxCitation S.A. ....	140009
Industrial Partnership ....	139978	Luxeco S.A. ....	140016
INHALUX.lu ....	139980	Lux Fund Consult S.à.r.l. ....	140009
Intelligent Systems Sàrl ....	139980	Mandrinvest Finance S.A. ....	140010
Intertruck S.à r.l. ....	139980	M & M Ballooning s.à.r.l. ....	140016
Intraco Consulting ....	139970	M.S. Presse S.à r.l. ....	140016
Isa's Second Hand S.à r.l. ....	139981	PRIMATUM Fund Management S.à r.l. ..	139993
Ithea S.A. ....	139970	Rifi Holding S.A. ....	139994
Jebulux S.à.r.l. ....	139985	Saproman Invest ....	139987
J. & G. Carlson Holding S.à r.l. ....	139985	Saturn S.à r.l. ....	139986
JSJ Placements Internationaux S.A. ....	139986	Temes Sàrl ....	139997
Juky S.A. ....	139987	UPA - Union des Propriétaires d'Avions .....	139998
Kalle Luxembourg S.à r.l. ....	139993		
KanuRaft S.à.r.l. ....	139994		

**Immo Ettelbruck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.448.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144493/14.

(120190420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Immobilière Beaumont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144494/9.

(120190431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Immobilière Wolz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 30A, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 99.316.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144498/10.

(120190309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Intraco Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.801.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144509/10.

(120190676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Ithea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012144512/10.

(120190315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Immobilière de l'Allée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 56.494.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144495/14.

(120190410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Immobilière Norbert Eicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6240 Graulinger, 6, rue du Marscherwald.  
R.C.S. Luxembourg B 95.209.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144496/14.

(120190418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Immobilière Roemen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 17.455.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144497/14.

(120190417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Immobilière des Eglantiers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.572.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit belge "Immobilière des Eglantiers", (ci-après dénommée la "Société"), ayant eu son siège social à B-1180 Uccle, 31a, rue des Eglantiers (Belgique), inscrite au Registre de Commerce d'Anvers sous le numéro 0462.292.991, constituée suivant acte reçu par Maître James DUPONT, notaire de résidence à Bruxelles, en date du 24 décembre 1997, publié aux annexes du Moniteur belge, numéro 980108-872.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain DRION, employé, demeurant à B-1640 Rhode St Genèse, 20, Avenue des Faisans (B).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 2.500 actions sans désignation de valeur nominale chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions cinq cent mille francs belges sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'assemblée générale des actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée générale:

- un extrait récent du Registre de Commerce de Bruxelles, (Belgique), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation, (annexe 1);

- une copie de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant Maître Marie-Pierre Gérardin, notaire de résidence à Bruxelles (Belgique), en date du 30 août 2012, conformément à la loi belge, décidant du transfert de la Société à Luxembourg, (annexe 2);

- une copie des statuts coordonnés suite à la précitée l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2012, (annexe 3);

- une déclaration faite par l'actionnaire unique de la Société que les droits d'apports fixes et proportionnels ont été payés en Belgique, (annexe 4).

- une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 31 août 2012, ensemble avec une copie de la situation patrimoniale de la Société établie au 31 août 2012, (annexe 5),

Lesdits documents, signés "ne varietur", resteront annexés au présent acte.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Bruxelles (Belgique) le 30 août 2012, décidant de transférer la Société de Uccle (Belgique) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet au 31 août 2012, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2) Décision d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

4) Adoption de la forme juridique d'une société anonyme luxembourgeoise dénommée "Immobilière des Eglantiers S.A." et refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

5) Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

6) Nominations statutaires.

7) Confirmation de l'établissement du siège social à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, avec effet à partir du 31 août 2012.

8) Dispositions transitoires.

9) Divers.

IV.- Ainsi qu'il ressort de la résolution des actionnaires ci-dessus du 30 août 2012, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé de transférer la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer

une seconde fois sur le transfert de la Société de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Bruxelles (Belgique) le 30 août 2012 décidant, entre autres, de transférer la société belge de Uccle (Belgique) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet au 31 août 2012, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide que la Société existera sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Immobilière des Eglantiers S.A.".

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Immobilière des Eglantiers S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet d'accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions, sans désignation de la valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de mai à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société belge, tel qu'établi à la date du 31 août 2012 et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

Ledit état financier, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

##### *Rapport du réviseur d'entreprises*

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Avega Révision S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Frank THIHAT-MAR, réviseur d'entreprises, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

##### *«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net de la Société tel que détaillé dans le bilan intérimaire ci-joint ne correspond pas au moins au capital minimum requis pour la transformation de la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur unique:

- Monsieur Alain DRION, employé, né à Namur (B), le 20 juin 1963, demeurant à B-1640 Rhode St Genèse, 20, Avenue des Faisans (B),

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.



139977

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Valmy DRION, retraité, né à Namur (B) le 2 juillet 1934, domicilié à la Résidence Aquitaine, Avenue Van Praag, 1bte 15 à B-1180 Bruxelles, Belgique comme commissaire aux comptes.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

*Huitième résolution*

L'assemblée confirme que le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

*Neuvième résolution*

L'assemblée constate que le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera le 31 décembre 2012 et que la première assemblée générale annuelle des actionnaires sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2013.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.600,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Alain DRION, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2012. Relation GRE/2012/4110. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146355/309.

(120192646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Impact-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, roue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012144500/11.

(120190060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Immogroup S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 44.904.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012144499/13.

(120190264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Incoma, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 13.140.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144501/14.

(120190408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Indau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 42.253.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.  
Domiciliation Agent

Référence de publication: 2012144502/13.

(120190051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Kellia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.694.

L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé:

- Cerberus Partners, L.P. se situe désormais au 875 Third Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.  
Gérant

Référence de publication: 2012144521/13.

(120190198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Industrial Partnership, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am achten Oktober.

Vor Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft INDUSTRIAL PARTNERSHIP, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 73.500, die am 27. Dezember 1999 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 192 vom 6. März 2000.

Die Satzung der Gesellschaft wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal am 25. Januar 2010 gemäß notarieller Urkunde veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 536 vom 12. März 2010.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Carine GRUNDHEBER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 2.500.000 um es von EUR 1.500.000 auf EUR 4.000.000 zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 25.000 neuen Aktien ohne Nennwert. Die von der ODESSA SECURITIES S.A. gezeichneten 25.000 neuen Aktien werden durch Umwandlung einer Verbindlichkeit in Höhe von mindestens EUR 2.500.000 voll eingezahlt.

2. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von EUR 4.000.000 auf 1.500.000 durch Annullierung von 25.000 Aktien um:  
- die Verluste vom Jahresabschluss per 31. Dezember 2011 in Höhe von EUR 2.080.798,95 zu decken,  
- eine Rücklage in Höhe von EUR 419.201,05 zu bilden, die zur Deckung der Verluste der Gesellschaft verwendet werden kann.

II. Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 2.500.000 (zwei Millionen fünfhunderttausend Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 1.500.000 (eine Million fünfhunderttausend Euro) auf EUR 4.000.000 (vier Millionen Euro) zu bringen, durch die Schaffung und die Ausgabe von 25.000 (fünfundzwanzigtausend) neuen Aktien ohne Nominalwert, die die gleichen Rechte und Nutzen wie die bestehenden Aktien haben.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die beiden Minderheits-Aktionäre haben ausdrücklich den Verzicht auf ihr Bezugsrecht erklärt.

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von 25.000 (fünfundzwanzigtausend) neuen Aktien durch ODESSA SECURITIES S.A., mit Sitz in Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Alle Aktien wurden voll eingezahlt durch Umwandlung einer Verbindlichkeit in Höhe von mindestens EUR 2.500.000 (zwei Millionen fünfhunderttausend Euro).

#### *Bericht des Wirtschaftsprüfers*

Gemäß Artikel 26-1 und Artikel 32-1 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915, der Begutachtung durch einen „réviseur d'entreprises agréé“ hier FIDEWA - CLAR S.A., mit Sitz in 2-4, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, dessen Gutachten gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt und in Bezug auf gegenwärtiger Sacheinbringung wie folgt schlussfolgert:

„Auf Grundlage unserer prüferischen Durchsicht sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, welche uns zu der Annahme veranlassen würden, dass der Gesamtwert der Sacheinlage von 2.500.000,00 EUR in die Industrial Partnership AG nicht mindestens den 25.000 neu auszugebenden Aktien ohne Nennwert entspricht.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von EUR 4.000.000 (vier Millionen Euro) auf EUR 1.500.000 (eine Million fünfhunderttausend Euro) durch Annullierung von 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien Nummer 15.001 bis 40.000 um:

- die Verluste vom Jahresabschluss per 31. Dezember 2011 in Höhe von EUR 2.080.798,95 (zwei Millionen achtzigtausendsiebenhundertachtundneunzig Euro und fünfundneunzig Cents) zu decken,  
- eine Rücklage in Höhe von EUR 419.201,05 (vierhundertneunzehntausendzweihundertein Euro und fünf Cents) zu bilden, die zur Deckung der Verluste der Gesellschaft verwendet werden kann.

Die Existenz der Verluste wurde dem Notar nachgewiesen mittels Vorlegen einer Kopie der genehmigten Bilanz der Gesellschaft zum 31. Dezember 2011 und einer Bilanz vom 30. September 2012.

Die vorgenannten Kopien bleiben vorliegender Urkunde, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Demnach werden das Gesellschaftskapital und Artikel 5 der Satzung nicht abgeändert.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47236. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144503/84.

(120190329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**INHALUX.lu, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.080.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144504/14.

(120190414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Intelligent Systems Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.853.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144505/14.

(120190415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Intertruck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.652.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144508/14.

(120190416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Isa's Second Hand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 18B, route de Schoenfels.  
R.C.S. Luxembourg B 137.948.

---

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144510/14.

(120190425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Little Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 171.313.

---

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Little Bay S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.313, incorporated on August 24<sup>th</sup>, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2488 of October 5, 2012, (the Company).

The meeting is chaired by Claudia DINIS, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Virginie ZACCHINO, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Leticia NEVES DIAS FERNANDES, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its present amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to two million and five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) by the creation and issue of 2,000 (two thousand) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, to be paid by contribution in kind.

2. Subscription for the two thousand (2,000) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by Mr Sylvain LAUR and the full payment of these shares by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies holder of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies holder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to two million and five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) by the creation and issue of two thousand (2,000) new shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

*Second resolution*

The general meeting resolves to accept the subscription of the 2,000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 1,000.- each by Mr Sylvain LAUR, hereafter named, and the full payment of these shares by a contribution in kind, as described below:

*Subscription - Payment*

Mr Sylvain LAUR, born in Nice, France, on 16 April 1967 and residing at Rua Ribeiro Sanches, 27-31200-787 Lisboa, Portugal, declared to subscribe to 2,000 (two thousand) new shares having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each and to fully pay them up by way of a contribution in kind of 50 (fifty) bearer shares having a par value of CHF 1,000.- (one thousand Swiss Francs) each (the Shares), which he holds in the public company limited by shares (société anonyme) incorporated under Swiss laws under the name of COMPRESSPORT INTERNATIONAL SA, established and having its registered office at 22, rue de l'Athénée, Geneva, Switzerland, registered with Registrar of Companies Switzerland under number CH-660-1258006-0, having a corporate capital of CHF 100,000.- (one hundred thousand Swiss Francs) represented by 100 (one hundred) bearer shares having a par value of CHF 1,000.- (one thousand Swiss Francs) each, valued at least at EUR 2,000,000.- (two million Euro).

The original bearer share certificate representing the Shares was presented to the notary, who expressly acknowledges it.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of EUR 2,000,000.- (two million Euro), is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated October 8, 2012, issued by Mr Sylvain LAUR and the management of the Swiss Company, which states in essence that:

1. Mr Sylvain LAUR is the owner of 50 bearer shares, representing 50% of the share capital of Compressport International S.A.;
2. The Shares are fully paid-up;
3. Mr Sylvain LAUR is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
6. According to applicable law and the articles of association of COMPRESSPORT INTERNATIONAL SA, the Shares are freely transferable;
7. All formalities required, in Switzerland, in relation to the contribution in kind of the Shares to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

The said certificate, after having being signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been approved by a certificate issued by the board of managers of the Company.

The said certificate, after having being signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The General meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Mr Sylvain LAUR: . . . . .	2,250 shares
Mrs Valérie CLEMENT: . . . . .	<u>250 shares</u>
Total: . . . . .	2,500 shares

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5.1. of the Articles of Incorporation of the Company is amended in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand euro), represented by 2,500 (two thousand five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3,300.-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le onze octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Little Bay S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.313, constituée le 24 août 2012 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2488 du 5 octobre 2012 (la Société);

L’assemblée est présidée par Claudia DINIS, employée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Virginie ZACCHINO, employée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L’assemblée désigne comme scrutatrice Leticia NEVES DIAS FERNANDES, employée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que l’ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de deux millions d’euros (EUR 2.000.000,-) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000,-) par l’émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription aux deux mille (2.000) nouvelles parts sociales émises dans la Société, avec une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, par Monsieur Sylvain LAUR et libération totale de ces actions par un apport en nature.

3. Modification consécutive de l’article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Les associés représentés, le mandataire des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues sont renseignées sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les associés, le mandataire des associés, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations émises par les associés resteront aussi annexées au présent acte.

III. Comme l’indique la liste de présence, la totalité des parts sociales émises à ce jour sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que cette dernière peut valablement statuer sur tous les points de l’ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l’assemblée générale a décidé à l’unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L’Assemblée générale décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de deux millions d’euros (EUR 2.000.000,-) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par l’émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter la souscription des 2.000 nouvelles parts sociales émises dans la Société, avec une valeur nominale de EUR 1.000,-chacune, par Monsieur Sylvain LAUR, ci-après nommé et la libération totale de ces parts sociales par un apport en nature, comme suit:

#### Souscription - Libération

Monsieur Sylvain LAUR, né à Nice, France, le 16 avril 1967 et résidant au Rua Ribeiro Sanches, 27-31200-787 Lisbonne, Portugal, déclare souscrire à 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et les libérer entièrement par apport en nature de 50 (cinquante) actions au porteur, ayant une valeur nominale de CHF 1.000,- (mille Francs Suisses) chacune (les Actions), qu'il détient dans la société anonyme COMPRESSPORT INTERNATIONAL SA, ayant son siège social au 22, rue de l'Athénée, Genève, Suisse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de la Suisse, sous le numéro CH-660-1258006-0, ayant un capital social de CHF 100.000,-(cent mille Francs Suisses) représenté par 100 (cent) actions au porteur ayant une valeur nominal de CHF 1.000,- (mille Francs Suisses) chacune, pour un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros).

L'original du certificat d'actions au porteur représentant les Actions a été présenté au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément

L'apport en nature des Actions à la Société, pour une valeur comptable totale d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 8 octobre 2012 délivrée par Monsieur Sylvain LAUR et la société suisse qui atteste que:

1. Monsieur Sylvain LAUR est le propriétaire de 50 actions au porteur, représentant 50% du capital social de Compressport International S.A.;
2. Toutes les Actions sont entièrement libérées;
3. Monsieur Sylvain LAUR est le seul titulaire des Actions et a le pouvoir de disposer des Actions;
3. Aucune des Actions n'est grevée par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Actions, et aucune des Actions ne fait l'objet d'une saisie;
4. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Actions lui soient transférées;
5. Conformément au droit applicable et aux statuts de la Société, les Actions sont librement cessibles; et
6. Toutes les formalités requises en Suisse consécutives à l'apport en nature des Actions au capital social de la Société ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant cet apport en nature.

Ledit certificat, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été approuvée au moyen d'un certificat émis par la gérance de la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte

L'Assemblée générale décide d'enregistrer l'actionnariat dans la Société, en conséquence de l'augmentation de capital, de la manière suivante:

Monsieur Sylvain LAUR: .....	2.250 parts sociales
Madame Valérie CLEMENT: .....	250 parts sociales
Total: .....	2.500 parts sociales

### Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.”

#### Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DINIS, V. ZACCHINO, L. NEVES DIAS FERNANDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. LAC/2012/48458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145175/202.

(120190817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

**J. & G. Carlson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.683.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

J. & G. Carlson Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012144513/14.

(120190681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Jebulux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 15, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.430.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZELLWEGER Jérôme

Gérant

Référence de publication: 2012144516/11.

(120190255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Genève Invest (Europe) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 168.640.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Genève Invest Sàrl, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in CH-1201 Genève (Schweiz), 6, Place Chevelu, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Genève unter der Nummer CH-660-0723002-0, hier vertreten durch Herrn Thomas FREIBERG, wohnhaft in L-8285 Kehlen, 26, rue des Champs aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt in Genf am 17. Oktober 2012,

in Ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin und Besitzerin von allen 125 Anteilen der Genève Invest (Europe) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 168.640 (die „Gesellschaft“), gegründet am 2. Mai 2012 durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1456 vom 12. Juni 2012 (die „Gesellschaft“).

Die vorbenannte Vollmacht, von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigelegt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, bat den Notar folgende Beschlüsse urkundlich aufzunehmen:

139986

*Erster Beschluss:*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, die Vertretungsberechtigung der Gesellschaft abzuändern, sodass diese fortan durch die einzelne Unterschrift eines jeden Geschäftsführers der Gesellschaft im Rechtsverkehr vertreten ist.

*Zweiter Beschluss:*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss beschließt die alleinige Gesellschafterin, Artikel 12. der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 12.** Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen. Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift eines jeden Geschäftsführers der Gesellschaft im Rechtsverkehr vertreten; es sei denn, dass der Verwaltungsrat gemäß Artikel 11. einen Bevollmächtigten oder mehrere Bevollmächtigte mit der täglichen Geschäftsführung und der Vertretung der Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung beauftragt hat.“

*Kosten*

Die Auslagen, Arbeitsaufwand oder Kosten der Gesellschaft für die vorliegende Urkunde belaufen sich auf ungefähr achthundert Euro (800,- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, zum oben genannten Datum.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparanten, unterzeichnete derselbe mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51738. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145655/43.

(120191917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

---

**JSJ Placements Internationaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 61.078.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144517/9.

(120189933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Saturn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.605.

Il résulte des réallocations et des transferts de parts sociales en date du 31 octobre 2012, que:

- GS Capital Partners VI Fund, L.P., ayant son siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631, détient désormais 471.474 parts sociales de la Société;

- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, KY-KY309 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée sous le numéro MC-19252 auprès du Register of Exempted Limited Partnership, détient désormais 392.156 parts sociales de la Société;

- GS Capital Partners VI Parallel, L.P., ayant son siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108, détient désormais 129.647 parts sociales de la Société;

- GS Capital Partners VI GmbH & Co.KG, ayant son siège sociale à 49, Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, enregistrée sous le numéro HRA 43550 auprès du Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main, détient désormais 16.756 parts sociales de la société;

- GS Opportunity Partners, L.P., ayant son siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4645593, détient désormais 4.079 parts sociales de la Société;

- GS Opportunity Partners Offshore, L.P., ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-KY309 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée sous le numéro MC-31665 auprès du Register of Exempted Limited Partnership, détient désormais 31.577 parts sociales de la Société;

- GS Opportunity Partners Offshore - B, L.P., ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-KY309 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée sous le numéro MC-37586 auprès du Register of Exempted Limited Partnership, détient désormais 51.311 parts sociales de la Société;

- GS Opportunity Partners Offshore - C, L.P., ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-KY309 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée sous le numéro MC-38985 auprès du Register of Exempted Limited Partnership, détient désormais 4.276 parts sociales de la Société;

- Opportunity Partners Offshore - B Co-Invest AIV, L.P., ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-KY309 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée sous le numéro MC-44103 auprès du Register of Exempted Limited Partnership, détient désormais 136.863 parts sociales de la Société;

- MBD 2011 Holdings, L.P., ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-KY309 GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée sous le numéro MC-48624 auprès du Register of Exempted Limited Partnership, détient désormais 2.737 parts sociales de la Société; et

- Bridge Street 2012 Holdings, L.P., ayant son siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 59363, détient désormais 9.124 parts sociales de la Société.

Saturn S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2012144688/45.

(120190226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

### **Juky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144518/9.

(120190077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

### **Saproman Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 172.486.

### STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1.- Madame Alexandra Propper-Manassé, dirigeant de sociétés, née le 06 septembre 1958 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant à Villa Guibert, 7, F-75116 Paris;

2.- Madame Elsa Weihart-Manassé, asset manager immobilier, née le 07 mars 1985 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant à Rue Léonard de Vinci, 11, F-75116 Paris;

3.- Monsieur Samuel Manassé, étudiant, né le 28 novembre 1987 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à Boulevard Flandrin, 20, F-75116 Paris;

en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 4 octobre 2012,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SAPROMAN INVEST» (ci-après la «Société»)

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille sept cent quatre-vingt neuf euros et cinquante cents (EUR 32.789,50) représenté par cent trente et un mille cent cinquante-huit (131.158) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital social de la société pourra être porté à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 4.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

En cas de division de la propriété des actions, le droit de vote appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions, hormis celles relatives à l'affectation des bénéfices dont le droit de vote sera exercé par l'usufruitier.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propiété par un actionnaire dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

## **Art. 5. Transferts de Titres.**

### **5.1 Définitions**

Pour l'application des présentes dispositions, le terme «Titres» vise l'ensemble des actions, valeurs mobilières et autres titres émis par la Société SAPROMAN INVEST donnant accès immédiatement ou à terme au capital de ladite Société ainsi que les droits démembrés portant sur les mêmes actions, valeurs mobilières et autres titres.

Le terme «Transfert» ou «Transférer» vise sauf précision contraire tout transfert de Titres à titre gratuit ou à titre onéreux (sauf rachat par la Société de ses propres Titres dans le cadre d'une opération de réduction de capital), ainsi que tout apport de Titres en société.

### **5.2 Notification de Transfert**

Les actionnaires s'interdisent de Transférer directement ou indirectement à toute personne, tiers ou actionnaire de la Société, tout ou partie des Titres qui leur appartiennent sans en avoir préalablement informé les autres actionnaires (les «Autres Actionnaires»).

A cet effet, tout actionnaire (le «Cédant») souhaitant Transférer tout ou partie de ses Titres devra en informer préalablement les Autres Actionnaires au domicile désigné par ces derniers par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre signature (ci-après la «Notification de Transfert») indiquant:

- le nombre de titres que le Cédant se propose de Transférer,
- les nom, domicile ou siège social de la ou des personnes physiques ou morales à qui il désire Transférer les Titres, qu'elles soient ou non déjà actionnaire de la Société,
- la nature (en numéraire, en titres, en nature,...) et le montant de la contrepartie proposée par le Cessionnaire en échange des Titres objet du Transfert, les modalités de paiement ainsi qu'une copie certifiée conforme de l'offre d'acquisition.

### **5.3 Droit de préemption**

Sous réserve des dérogations prévues au dernier alinéa du présent article 5.3, les Autres Actionnaires bénéficieront d'un délai de 60 jours à compter de la réception de la Notification de Transfert visée à l'article 5.2 pour exercer leur droit de préemption en vue de l'acquisition de tout ou partie des Titres mis en vente et ce, aux mêmes prix, charges et conditions que ceux proposés ou convenus avec le cessionnaire.

La manifestation de la volonté des Autres Actionnaires quant à leur souhait d'exercer leur droit de préemption devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception au domicile élu par le Cédant ou lettre remise en main propre contre signature, avec copie de cette notification à la Société.

Tout actionnaire qui n'aura pas notifié, dans le délai imparti de 60 jours à compter de la Notification de Transfert, son intention d'exercer son droit de préemption, sera réputé y avoir renoncé pour le Transfert en cause.

En cas d'exercice par les Autres Actionnaires de leur droit de préemption et si les offres de rachat réunies concernent au total un nombre de Titres égal ou supérieur à celui des Titres cédés, ces derniers seront répartis entre eux, au prorata de leur participation au capital de la Société.

Le nombre de Titres que les Autres Actionnaires se seront engagés à acquérir devra être égal au nombre de Titres dont le Transfert est envisagé, à défaut de quoi les Autres Actionnaires seront réputés ne pas avoir exercé leur droit de préemption. Par exception, si le Transfert est envisagé au profit d'un actionnaire de la Société, le Cédant pourra librement procéder au Transfert des Titres qui n'ont pas été préemptés et ce, dans un délai maximum de trois mois, à défaut de quoi le Cédant devra de nouveau mettre en œuvre la procédure de préemption décrite ci-dessus, ou renoncer au Transfert.

Le paiement du prix d'acquisition des Titres devra intervenir dans un délai de 30 jours maximum à compter de la notification ou des notifications par les Autres Actionnaires de leur volonté d'exercer leur droit de préemption dans les conditions ci-avant définies. Ce paiement s'effectuera par remise de chèque ou virement contre ordres de mouvement signés.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, sont expressément exclus du champ d'application du droit de préemption:

- Les Transferts de Titres à titre gratuit par les actionnaires au profit de leurs parents, ascendants et descendants en ligne directe.
- les Transferts appelés à intervenir, le cas échéant, en application des dispositions ci-après relatives au nantissement des titres

### **5.4 Agrément**

Une procédure d'agrément est applicable aux Transferts de Titres au profit de tiers non actionnaires auxquels (a) les dispositions relatives au droit de préemption ne sont pas applicables, ou (b) qui n'ont pas été préemptés lorsque la procédure relative au droit de préemption leur est applicable.

Lesdits Transferts de Titres ne pourront être réalisés qu'après l'agrément du tiers Cessionnaire par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Ladite assemblée générale sera convoquée, selon le cas, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu pour l'exercice du droit de préemption lorsque celui-ci est applicable, ou dans un délai de trente (30) jours à compter de la Notification de Transfert lorsque la procédure de préemption n'est pas applicable.

La décision de l'assemblée générale des Actionnaires, qui n'a pas à être motivée, est notifiée par le Conseil d'Administration au Cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si l'assemblée générale des Actionnaires n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de quinze (15) jours à l'issue de sa réunion l'agrément est réputé acquis.

Si l'assemblée générale des Actionnaires a refusé d'agréer le Cessionnaire, le Cédant peut, dans les huit jours de la notification de refus qui lui est faite, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception qu'il renonce à son projet de cession.

A défaut de renonciation de sa part, les Actionnaires doivent, dans le délai de six mois à compter du refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les Titres à un prix fixé à dire d'expert dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code Civil.

Ce délai de six mois peut être prolongé une seule fois, à la demande du Président, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête. Le prix est payé comptant, sauf convention contraire entre les parties.

Un délai de paiement qui ne saurait excéder deux ans, peut dans ce cas, sur justification, être accordé aux Actionnaires par ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de Commerce. Les sommes dues portent intérêt au taux égal en matière commerciale.

A l'expiration du délai imparti et éventuellement prorogé, lorsque aucune des solutions prévues n'est intervenue, l'Actionnaire Cédant peut réaliser la cession initialement projetée.

#### 5.5 Nantissement des titres

Tout projet de nantissement de Titres devra être soumis à la procédure d'agrément et recueillir l'accord préalable des actionnaires dans les conditions qui y sont prévues. Le refus des actionnaires d'agréer le nantissement n'a pas à être motivé; il n'emporte pas l'obligation faite aux actionnaires concernés d'acquérir ou de faire acquérir les Titres dans les conditions visées à l'article ci-dessous relatif à la procédure d'agrément.

L'adjudicataire de titres ayant fait l'objet d'un nantissement suivi de réalisation forcée devra être agréé dans les conditions prévues ci-dessus.

Toutefois, si l'assemblée générale des actionnaires a donné son consentement à un projet de nantissement de titres, ce consentement emportera l'agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des titres nantis.

**Art. 6.** Au cas où interviendrait une offre d'acquisition, écrite et engageante, portant sur la totalité des Titres de la Société auprès de l'un ou l'autre des Actionnaires (ci-après "l'Offre"), chaque Actionnaire s'oblige irrévocablement à en informer, au plus tard dans les 10 jours de l'Offre, l'ensemble des autres Actionnaires.

Cette information donnera lieu à l'envoi, en Lettre Recommandée avec Avis de Réception ou tout autre moyen accepté par les autres Actionnaires, de la copie de l'Offre formulée par l'acquéreur éventuel.

Cette notification précisera la date à laquelle interviendra la Cession Totale des Titres, ainsi que l'indication:

- du prix ou de la valeur retenue,
- de l'identité du Cessionnaire,

- des modalités de paiement du prix et de toute autres conditions de l'opération, et sera accompagnée de la copie de tous accords de cession et autres accords de toute nature conclus ou envisagés par les Associés concernés avec l'acquéreur.

Dans les 30 jours de la réception de l'information avec copie de l'Offre, chaque destinataire devra, par tous moyens, faire part de son acceptation ou de son refus adressée à l'Actionnaire ayant notifié l'Offre avec copie aux autres Actionnaires et à la Société, étant précisé que le défaut de réponse dans le délai susvisé vaudra refus tacite de l'Offre.

Sous réserve de l'acceptation de l'Offre par des Actionnaires détenant au moins 60 % des Titres de la Société, ladite Offre s'imposera à l'ensemble des Actionnaires, chacun d'eux s'engageant d'ores et déjà et irrévocablement, à procéder à la cession de la totalité de ses Titres, aux conditions de l'Offre, sans application des dispositions de l'article 5 des présents statuts relatives au droit de préemption.

## Titre II. Administration, Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Ils seront nommés par l'assemblée dans deux groupes différents A et B.

Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux présentes dispositions.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a seul le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social et à la gestion journalière de la société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres dont au moins un membre de chaque groupe est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par courrier ou télécopie, étant admis.

Lorsqu'il existe deux groupes d'administrateurs A et B, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des membres de la catégorie A et de la catégorie B.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par courrier recommandé avec accusé de réception. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration ne peut agir et engager la société que par la signature conjointe de deux administrateurs de catégories différentes, ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration sur délibération dans les conditions ci-dessus

Le Conseil d'Administration peut ainsi déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

En cas de décès prématuré d'un ou plusieurs administrateurs aboutissant de fait à l'absence d'administrateurs de deux catégories, le Conseil d'Administration s'abstiendra de prendre toute décision sauf pour les stricts besoins de la gestion quotidienne de la Société et ce, jusqu'à ce que les actionnaires aient pu se réunir afin de procéder à la désignation du ou des nouveaux administrateurs dans la catégorie concernée. De plus, même dans ce cas, toute décision du Conseil d'Administration prise pendant la période transitoire devrait être ratifiée par les actionnaires.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration ou un administrateur-délégué.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires, qui peuvent se réunir spontanément, sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

En cas de décès d'un actionnaire, ce sont les héritiers qui représentent l'actionnaire décédé aux assemblées ou pour les décisions relevant de la compétence de l'assemblée et ce, sur base légale de l'acte de notoriété dressé. Les héritiers peuvent également choisir l'un d'entre-eux pour les représenter.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation ou choisi par les actionnaires à défaut de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 11 heures 30.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 18.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme ci-avant, déclarent souscrire les actions du capital social de la manière suivante:

1. Madame Alexandra Propper-Manassé, prénommée, souscrit cent deux mille cinq cent quatre-vingt-deux (102.582) actions en pleine propriété pour vingt-cinq mille six cent quarante-cinq euros cinquante cents (EUR 25.645,50);

2. Madame Elsa Weihart-Manassé, prénommée, souscrit trois mille quatre cents (3.400) actions en pleine propriété pour huit cent cinquante euros (EUR 850,-);

3. Monsieur Samuel Manassé, prénommé, souscrit trois mille quatre cents (3.400) actions en pleine propriété pour huit cent cinquante euros (EUR 850,-);

4. Madame Alexandra Propper-Manassé, prénommée, souscrit vingt et un mille sept cent soixante-seize (21.776) actions en usufruit pour deux mille sept cent vingt deux euros (EUR 2.722,-), la nue-propriété étant souscrite, savoir:

- Pour dix mille huit cent quatre-vingt-huit (10.888) actions par Madame Elsa Weihart-Manassé, prénommée, pour mille trois cent soixante et un euros (EUR 1.361,-);

- Et pour les dix mille huit cent quatre-vingt-huit (10.888) actions par Monsieur Samuel Manassé, prénommé, pour mille trois cent soixante et un euros (EUR 1.361,-)

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cents (EUR 32.789,50) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 27 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Décisions des actionnaires*

Les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont nommés administrateurs:

##### *Groupe B:*

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.

- Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 Mondrange, 19, rue des Champs.

##### *Groupe A:*

- Madame Propper-Manassé Alexandra, née le 06 septembre 1958 à Boulogne-Billancourt (F), demeurant à F-75116 Paris, 7, Villa Guibert.

- 4.- Est nommée commissaire aux comptes:



La société «TRIPLE A CONSULTING» société anonyme, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel. (RCS Luxembourg N° B 61.417)

Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018 (deux mille dix-huit).

5.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à confier la gestion journalière de la société à un administrateur-délégué qu'il choisira parmi ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49761. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144699/315.

(120190330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Kalle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.000.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.303.

Par résolutions signées en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les associés ont décidé de nommer au mandat de réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012144519/14.

(120190543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 6 novembre 2012 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Kristóf Szalay-Bobrovniczky, né le 6 juin 1970 à Budapest, Hongrie, ayant son adresse professionnelle au 6, Pauler Utca, H-1013 Budapest, Hongrie,

- Dr. Kinga Schiffer Kovács, née le 6 juin 1970 à Szeged, Hongrie, résidant à Berzsényi u. 3/b. H-2120 Dunakeszi, Hongrie,

- Monsieur Marcel Stéphan, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Béréldange, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Diósi Tamás Kodzo, né le 18 octobre 1965 à Accra, Ghana, résident à Zivatar str. 9., H-2000 Szentendre, Hongrie,

- Dr. Tamás Gyula Varga, né le 30 août 1969 à Kaposvár, Hongrie, ayant son adresse professionnelle à Hegedüs Gy. str. 18 I./3., H-1136 Budapest, Hongrie,

- Monsieur Csaba Pál Nemes, né le 24 janvier 1967 à Kecskemét, Hongrie, ayant son adresse professionnelle à Cserba Elemér str. 38, H-1152 Budapest, Hongrie,

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Diósi Tamás Kodzo, prénommé,
- Dr. Tamás Gyula Varga, prénommé,
- Monsieur Csaba Pál Nemes, prénommé,
- Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2012.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2012146486/40.

(120192606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**KanuRaft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7254 Bereldange, 86, rue de Steinsel.  
R.C.S. Luxembourg B 158.973.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144520/10.

(120189991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Rifi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.195.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of October.

Before Maître Henri HELLINCKX,, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "RIFI HOLDING S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 112 195, incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, on November, 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 458 of March 2, 2006; whose articles of association have been amended by deed on December, 28, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 829 of May, 9, 2007; whose articles of association have been amended by deed of December, 17, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 120 of January, 20, 2009; whose articles of association have been amended by deed of November, 29, 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 390 of February, 14, 2012.

The meeting is presided by Mrs Doriane HAVRENNE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company of the current amount of seven million two hundred seventy thousand nine hundred twenty eight euro and forty eight cents (EUR 7,270,928.48) by six million seven hundred twenty two thousand seven hundred twenty nine euro and forty four cents (EUR 6,722,729.44) to a share capital of thirteen million nine hundred ninety three thousand six hundred fifty seven euro and ninety two cents (EUR 13,993,657.92) through the issuance of five million four hundred twenty one thousand five hundred fifty six (5,421,556.-) shares with a par value of one euro twenty four cents (EUR 1.24) each.

2. Subscription and payment;

3. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation further to the above resolutions;

B) That the shareholder, present or represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the present shareholder, the proxy of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the shareholder, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of six million seven hundred twenty two thousand seven hundred twenty nine euro and forty four cents (EUR 6,722,729.44) so as to raise it from its present amount of seven million two hundred seventy thousand nine hundred twenty eight euro and forty eight cents (EUR 7,270,928.48) to thirteen million nine hundred ninety three thousand six hundred fifty seven euro and ninety two cents (EUR 13,993,657.92) by the issue of five million four hundred twenty one thousand five hundred fifty six (5,421,556.-) new shares having a par value of one euro and twenty four cents (EUR 1.24) each.

*Second resolution*

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the sole shareholder, the public limited liability company WORRUS HOLDING S.A., with registered office in L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, represented by Doriane HAVRENNE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to five million four hundred twenty one thousand five hundred fifty six (5,421,556.-) new shares with a par value of one euro twenty four cents (EUR 1.24), and fully pay them up in cash so that the total amount of six million seven hundred twenty two thousand seven hundred twenty nine euro and forty four cents (EUR 6,722,729.44) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

*Third resolution*

According to the above resolutions, it has been resolved to amend the Company's Articles of Incorporation, and more specifically first paragraph of Article 5, as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital shall be thirteen million nine hundred ninety three thousand six hundred fifty seven euro and ninety two cents (EUR 13,993,657.92) divided into eleven million two hundred eighty five thousand two hundred and eight shares (11,285,208.-) shares of one euro twenty four cents (EUR 1.24) each.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 4,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, all of whom are known to the notary, the said party appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RIFI HOLDING S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112 195, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 02 mars 2006 dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 28 décembre 2006, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 9 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 17

décembre 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 20 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 29 novembre 2011, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 14 février 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Doriane HAVRENNE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de six millions sept cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 6.722.729,44) pour le porter de son montant actuel de sept millions deux cent soixante-dix mille neuf cent vingt-huit euros et quarante-huit cents (EUR 7.270.928,48) à treize millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 13.993.657,92) par l'émission de cinq millions quatre cent vingt et un mille cinq cent cinquante six (5.421.556) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

B) Que l'actionnaire, présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui-même, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire présent, les mandataires de la partie représentée, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de six millions sept cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 6.722.729,44) pour le porter de son montant actuel de sept millions deux cent soixante-dix mille neuf cent vingt-huit euros et quarante-huit cents (EUR 7.270.928,48) à treize millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 13.993.657,92) par l'émission de cinq millions quatre cent vingt et un mille cinq cent cinquante six (5.421.556) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

*Deuxième résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite, l'actionnaire unique, la société anonyme WORRUS HOLDING S.A., avec son siège social à L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, représentée par Madame Doriane HAVRENNE en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, a déclaré souscrire à cinq millions quatre cent vingt et un mille cinq cent cinquante six (5.421.556) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de six millions sept cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 6.722.729,44) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

En accord avec les résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier les statuts de la Société, et plus spécialement le premier paragraphe de l'article 5, pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à treize millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 13.993.657,92) divisé en onze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent huit (11.285.208) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.”

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 4.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. HAVRENNE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50525. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147295/152.

(120194125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

**Kozalys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.547.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144524/14.

(120190423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Temes Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 133.947.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Herr Thorsten SCHÄFER, Ingenieur, wohnhaft in D-54634 Bitburg, 22, Albachstrasse.

Welcher Kompartment erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Temes S.à r.l. ist, mit Sitz in L-9391 Reisdorf, 11, rue de la Forêt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.947 (NIN 2007 2459 491).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitze in Ettelbrück am 26. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2991 vom 24. Dezember 2007 und deren Statuten zuletzt abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand UNSEN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Diekirch am 26. Juni 2009 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1450 vom 28. Juli 2009.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-), alle zugeteilt Herrn Thorsten SCHÄFER.

Alsdann ersuchte der Kompartment den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Reisdorf nach Echternach zu verlegen, und demgemäss Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

139998

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. SCHÄFER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1849. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. November 2012.

Référence de publication: 2012147376/40.

(120194199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

---

**Kateco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.829.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KATECO S.A.

Mariagrazia RINALDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012144525/12.

(120190489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de notoriété du 7 décembre 2010 reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglingster, que suite au décès de Madame Jos Lamparski, née Heide Scholz, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010, que Monsieur Jos Lamparski, est devenu seul propriétaire des 10 parts sociales de la société à responsabilité limitée UPA - UNION DES PROPRIÉTAIRES D'AVIONS ayant appartenu à Monsieur et Madame Jos Lamparski. De ce fait Monsieur Jos Lamparski détient 10 parts sociales de la société UPA - UNION DES PROPRIÉTAIRES D'AVIONS s.à.r.l..

La nouvelle adresse de Monsieur Jos Lamparski est 19, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Il résulte d'une déclaration de succession rédigée suite au décès de Monsieur Armand Longuich en date du 5 août 2005, que son épouse Madame Micky Roger, demeurant rue de Prettinge à L-7396 Hunsdorf, est devenue propriétaire des 10 parts sociales détenues en indivision avec Monsieur Marco Nosbusch.

Par suite le capital social de la société de cent soixante-seize mille Euros (176.000,-) représenté par deux cent quatre (204) parts sociales sans dénomination de valeur nominale, se trouve réparti comme suit:

- 1) Monsieur Bryniar Thordarson, dix (10) parts
- 2) Monsieur Jos Neyens, dix (10) parts
- 3) Monsieur Serge Fischer, dix (10) parts
- 4) Monsieur Emile Rippinger, onze (11) parts
- 5) Monsieur Jean Birgen, dix (10) parts
- 6) AVIASPORT II, association sans but lucratif, trente et une (31) parts
- 7) Monsieur Paul Reichert, dix (10) parts
- 8) NOUVELLE GENAVIA, société anonyme, dix (10) parts
- 9) Monsieur Patrick De Coninck, onze (11) parts
- 10) Monsieur Eric Della Schiava, dix (10) parts
- 11) Monsieur Cyrial Remy Talon, dix (10) parts

- 12) Monsieur Jean-Paul Kieffer, dix (10) parts  
13) Monsieur Marco Nosbusch et Madame Micky Roger, agissant en indivision mais représentés envers la société par Madame Micky Roger, seule, dix (10) parts  
14) Monsieur Camille Olinger, architecte, dix (10) parts  
15) GAVIAG association sans but lucratif, dix (10) parts  
16) Monsieur Camille Montaigu, onze (11) parts  
17) ELECTRO RENT société à responsabilité limitée, dix (10) parts  
18) Monsieur Jos Lamparski, dix (10) parts  
Total: deux cent quatre (204) parts

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

A. Heiderscheid  
Président

Référence de publication: 2012146650/42.

(120192483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Kiteastwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.373.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2012*

*Première résolution:*

L'Assemblée a nommé deux administrateurs et un administrateur délégué en remplacement de Temco Holding Company LLC et Monsieur Stefano GIUFFRA démissionnaires.

L'Assemblée a nommé:

Monsieur Amin AL-NASR, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Madame Ann VAN WAUWE, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée a nommé Monsieur Amin AL-NASR, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016. Monsieur Amin AL-NASR pourra engager sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.  
Signature

Référence de publication: 2012144526/23.

(120189932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**KMC Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.492.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144527/14.

(120190424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**L'Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 76.678.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144528/14.

(120190413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Lakefield SIF-SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 160.853.

L'adresse de l'administrateur, Reno Maurizio TONELLI, est désormais la suivante;  
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012144529/11.

(120190024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Le Delage S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 110.845.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 22 octobre 2012 qu'a été nommé aux fonctions d'administrateur B de la société en remplacement de Mr Mohamed Al Muhairi, démissionnaire, avec effet au 22 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2018 qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2017:

- Mr Khadem Al Remeithi demeurant professionnellement au 211 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Il résulte également de cette même résolution que le mandat du commissaire aux comptes, Deloitte SA, ainsi que des administrateurs suivants:

- Mrs Stéphanie Duval, administrateur A
- Mrs Virginie Vely, administrateur A
- Mr Salem Al Darmaki, Administrateur B

ont été renouvelés pour six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2018 approuvant les comptes au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012144530/23.

(120190005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144531/14.

(120190422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**DKHB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1242 Luxembourg, 3, rue des Bleuets.

R.C.S. Luxembourg B 172.571.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve on the thirty first day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Deka Equity Investment LLC, a company established under the Laws of Delaware (U.S.A.), with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801., U.S.A. registered with the Trade register of Delaware under number 5066566,

The founder is here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which they declare to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is DKHB Investments S.à.r.l.

**Art. 3.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company

receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article Erreur ! Source du renvoi introuvable. (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

## Capital - Shares

**Art. 8.**

8.1. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500.- (twelve thousand five hundred) shares, of EUR 1.- (one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

## Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers, and by the individual signature of any manager for any operation under EUR 10,000.-.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 14.** Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

### Shareholders' decisions

**Art. 15.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 16.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on April 1<sup>st</sup> of each year and closes on March 31<sup>st</sup> of the following year.

**Art. 18.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on March 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon Deka Equity Investments LLC, prenamed, represented by Flora Gibert prenamed by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 12,500 shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,500.- as was certified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration of the Company:

- Charles Stoops, born in New York (US.A.) on the 8 June 1962, residing at 3, Rue Des Bleuets, L-1242 Luxembourg
- Michael van Balen, born in The Hague (The Netherlands) on the 15 September 1959, professionally residing at 3, rue des Bleuets L-1242 Luxembourg.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-1242 Luxembourg, 3, rue des Bleuets.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

### Comparaît:

Deka Equity Investment LLC, une société établie sous les lois du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 U.S.A. immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Delaware sous le numéro 5066566,

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera DKHB Investments S.à.r.l.

**Art. 3.** Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle l'Entité Holding a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires

à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.19 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.**

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, et par la signature individuelle de l'un des gérants pour toute opération inférieure à EUR 10.000,-.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs

fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 14.** Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

#### Décisions des associés

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 16.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2013.

### *Souscription - Libération*

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Deka Equity Investment LLC, prénommée, représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire aux 12.500 parts sociales, et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,-, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Charles Stoops, né à New York (U.S.A.) le 8 juin 1962, demeurant à 3, Rue Des Bleuets, L-1242 Luxembourg
- Michael van Balen, né à La Hague (Pays-Bas) le 15 septembre 1959, demeurant professionnellement au 3, rue des Bleuets, L-1242 Luxembourg.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi au 3, rue des Bleuets L-1242 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51740. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012146241/420.

(120193102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.



**Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 87.625,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, International Power plc, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012144534/12.

(120190584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Les Résidences sa, Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 35.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

*Pour la société*

Jean-Michel Dangis

*Comptable*

Référence de publication: 2012144533/13.

(120190477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Lux Fund Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 156.768.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144537/14.

(120190520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**LuxCitation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144538/10.

(120190262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Lewis Trust Group (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 108.558.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 23 octobre 2012*

Le siège social est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2-4, rue du Nord, L-2229 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144546/12.

(120190440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Mandrinvest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 172.480.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le trente octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Mandrinvest Finance S.A."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Alexandre TASKIRAN, préqualifié.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, né à Baile Atha Cliath (Dublin), Irlande, le 28 décembre 1966, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
  - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
  - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'Administrateur-Délégué.
- 7.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'actionnaire unique nomme Madame Noeleen GOES-FARRELL, préqualifiée, comme présidente du conseil d'administration.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve.

On the thirtieth day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Public limited company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of "Mandrinvest Finance S.A."

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2013.
- 3) Exceptionally, the first Chairman of the Board of Directors may be appointed by the first General Meeting of the shareholders.

#### *Subscription*

All the shares have been subscribed by Mr. Alexandre TASKIRAN, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

*Decisions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

- Mrs. Noeleen GOES-FARRELL, private employee, born at Baile Atha Cliath (Dublin), Ireland, on the 28<sup>th</sup> of December 1966, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2<sup>nd</sup> of April 1973, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86995.

4.- The Company's registered office shall be in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

7.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the sole shareholder appoints Mrs. Noeleen GOES-FARRELL, prenamed, as chairman of the Board of Directors.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 novembre 2012. Relation GRE/2012/4089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144571/289.

(120190237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

**Immo-Melissa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.177.

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand HERTERT, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen.

2.- Madame Martine HOFFMANN, indépendante, née à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1971, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «IMMO-MELISSA s.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 33, rue Victor Hugo, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 932 du 15 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137177.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

140016

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 33, rue Victor Hugo à L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: HERTERT, HOFFMANN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/11/2012. Relation: EAC/2012/14690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146360/39.

(120192506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**M.S. Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6693 Merttert, 20-24, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 154.452.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144566/9.

(120189919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**Luxeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris acte en date du 23 octobre 2012 de la démission en date du 22 octobre 2012 de l'administrateur Monsieur Stéphane Sabella.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012144563/11.

(120189983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---

**M & M Ballooning s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7652 Heffingen, 26, Stenkel.

R.C.S. Luxembourg B 75.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144565/10.

(120190034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

---